

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**1.1. Identification de la substance ou du mélange**

Nom du produit: Pump House Outdoor Coil Cleaner

1.2. Utilisation de la substance/mélange

Utilisation: Nettoyant pour condenseur

1.3. Identification de la société

Pump House Pumps Ltd, Glaisdale Drive East, Nottingham, NG8 4LY, United Kingdom
T+44 (0) 115 500 5858, F+44 (0) 115 929 4468, info@pumphousepumps.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)115 500 5858

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange**

Classification (CE 1272/2008)

- Dangers physico-chimiques: Pas de classification.
- Santé humaine: Carc. 2 - H351
- Environnement: Pas de classification.

Classification (1999/45/CEE): Carc. Cat. 3;R40.

Voir Rubrique 16 pour le texte intégral des phrases de risque et de danger.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient: DICHLOROMÉTHANE

Étiquette conforme à N° (CE) 1272/2008



Mention d'avertissement: Attention

Phrases de danger

- H351 – Susceptible de provoquer le cancer.
- H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Phrases de conseils de prudence

- P102 – Tenir hors de portée des enfants.
- P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 – Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260 - Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
- P410+412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
- P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Phrases de conseils de prudence supplémentaires

- P308+313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

DICHLOROMÉTHANE 60-100%

- N° CAS: 75-09-2
- N° CE: 200-838-9
- Classification (67/548/CEE): Carc. Cat. 3;R40
- Classification (CE 1272/2008): Carc. 2 - H351
- Numéro d'enregistrement: 01-2119480404-41

Terpène Orange 1-5%

- N° CAS: 8028-48-6
- N° CE: 232-433-8

- Classification (67/548/CEE): Xn;R65. R10.
- Classification (CE 1272/2008): Pas de classification.

Voir Rubrique 16 pour le texte intégral des phrases de risque et de danger.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Mesures de premiers secours

Information générale: Transporter la victime immédiatement à l'extérieur. Si le malaise persiste, consulter un médecin.

Inhalation: Transporter la victime immédiatement à l'extérieur. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Si la personne a du mal à respirer, du personnel qualifié peut assister la victime en administrant de l'oxygène. Maintenir la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: NE PAS FAIRE VOMIR! NE JAMAIS FAIRE VOMIR, NI FAIRE BOIRE UNE PERSONNE INCONSCIENTE! Transporter la victime immédiatement de la source d'exposition. Rincer la bouche soigneusement. La maintenir au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin!

Contact avec la peau: Transporter la victime de la source de contamination. Retirer les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau contaminée avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après lavage de la peau.

Contact avec les yeux: S'assurer d'enlever les lentilles de contact avant de rincer les yeux. Rincer les yeux immédiatement avec des quantités abondantes d'eau courante en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aussi bien aigus que retardés

4.3. Indication d'attention immédiate et traitement spécifique obligatoire

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs: L'incendie peut être éteint en utilisant: de l'eau pulvérisée ou du brouillard. De la mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction, sable, dolomite etc.

5.2. Dangers particuliers dus à la substance ou le mélange

Risques inhabituels d'inflammation et d'explosion: Des fumées extrêmement toxiques ou corrosives peuvent se développer sous l'effet de la chaleur. Des mélanges explosifs ou toxiques vapeur/air peuvent se former. Les bombes aérosols puissent exploser dans un incendie.

Dangers spécifiques: Fumées âcres de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), Chlorure d'hydrogène (HCl), Phosgène (COCl₂). Les bombes aérosol peuvent exploser lorsqu'elles sont chauffées par suite de l'accumulation de pression excessive.

5.3. Conseils pour sapeurs-pompiers

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie: Éviter de respirer les vapeurs de l'incendie. Utiliser un masque à air comprimé. Refroidir à l'eau les récipients exposés aux flammes, assez longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de risque de pollution aquatique, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Les déversements accidentels dans les cours d'eau doivent être signalés IMMÉDIATEMENT à l'Agence de l'environnement ou à tout autre organisme réglementaire approprié.

6.3. Méthodes pour le nettoyage

Éteindre toutes les sources d'ignition. Éviter les étincelles, les flammes et la chaleur. Ne pas fumer. Ventiler l'espace et enfermer le déversement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Enfermer les déversements avec du matériau absorbant, non-combustible et stocker dans des récipients appropriés. Recueillir et récupérer dans des récipients hermétiques ou éliminer à un site de décharge autorisé. Le personnel de nettoyage doit utiliser de la protection respiratoire et/ou de la protection contre le contact avec le liquide. Lors du traitement de déversements, veuillez consulter la rubrique relative aux mesures de protection appropriées. Prévenir la pénétration dans les égouts. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Informer les Autorités s'il s'agit de quantités larges.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions de manipulation

Éviter les déversements, éviter tout contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ventiler bien, éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire approuvé quand la

contamination de l'air dépasse le niveau acceptable. Utiliser de l'équipement électrique antidéflagrant. Porter des vêtements de protection entière lors d'exposition prolongée et/ou de concentrations élevées.

7.2. Précautions de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
Classe de stockage: Stockage de diverses substances dangereuses.

7.3. Destination(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom	STD	TWA – 8 Heures		STEL – 15 Min		Notes
DICHLOROMÉTHANE	WEL	100 ppm(Sk)	350 mg/m ³ (Sk)	300 ppm(Sk)	1060 mg/m ³ (Sk)	
Terpène Orange	WEL		800 mg/m ³			

WEL = Workplace Exposure Limit (= Valeurs limites d'exposition professionnelle).

Commentaires Ingrédients: WEL = Workplace Exposure Limits (= Valeurs limites d'exposition professionnelle).

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection



Mesures d'utilisation: N'utiliser que dans des zones bien ventilées. Assurer un système d'aspiration générale et localisée adéquat. Ne pas utiliser dans un espace confiné sans ventilation suffisante.

Équipement respiratoire: Utiliser de la protection respiratoire quand la contamination de l'air dépasse le niveau acceptable. Appareil respiratoire à tuyau. Appareil respiratoire autonome.

Protection des mains: Utilisez des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection des yeux/du visage: Utiliser des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

Autre protection: Porter des vêtements appropriés pour prévenir le contact éventuel avec le liquide et le contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène: NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL! Se laver les mains après le travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Se laver immédiatement avec de l'eau et du savon si la peau est contaminée. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Utiliser une crème appropriée pour hydrater la peau. Ne pas manger, ni boire, ni fumer lors de l'utilisation.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence: Aérosol.

Couleur: Incolore.

Odeur: Oranges

Solubilité: Faible solubilité dans l'eau. Soluble dans: Solvants organiques

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C): ~40

Densité relative: ~1.22@20°C

Densité de vapeur (air=1): (Dichlorométhane) 2.93

Pression de vapeur: (dichlorométhane) 380mbar @20°C

Taux d'évaporation: <2% en 30 minutes

Viscosité: Brookfield ~3000cps @20°C

Valeur de solubilité (G/100G H₂O@20°C): ~7

Point d'éclair (°C): Aucun

9.2. Autres informations

Description Volatilité: Volatil

Volatil à Vol. (%): 100%

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité****10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales de température. Se décompose à surfaces chauffées rouge, aux arcs électriques ou aux flammes nues et développe à prédominance de l'acide chlorhydrique et une trace de gaz de phosgène.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur. Éviter le contact avec des oxydants ou agents réducteurs.

10.5. Incompatibilités**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, des gaz/vapeurs/fumées toxiques se forment: monoxyde de carbone (CO), phosgène (COCl₂), chlorure d'hydrogène (HCl).

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Information sur les effets toxicologiques**

Dose Toxique 1 - DL 50: (dichlorométhane) 1600 mg/kg (rat oral)

Autres Effets sur la Santé: IARC (Centre International de Recherche sur le Cancer). Liste consolidée de carcinogènes. Catégorie Carcinogène 3.

Inhalation: Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées. Peut causer de l'irritation des voies respiratoires. Les vapeurs ont un effet narcotique et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des étourdissements et des nausées.

Ingestion: L'ingestion de substances chimiques concentrées peut causer de sévères lésions internes. Peut causer des lésions du foie et/ou des reins. L'ingestion de grandes quantités peut causer la perte de conscience.

Contact avec la peau: Irritant pour la peau. Dessèche la peau. Peut causer des gerçures de la peau et l'eczéma.

Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux.

Avertissements relatifs à la santé: En fortes concentrations ou en cas d'exposition prolongée, le gaz ou le vapeur est nocif. Cette substance chimique peut causer de l'irritation de la peau/des yeux. Dépresseur SNC.

Voie d'exposition: Inhalation. Absorption cutanée. Ingestion. Contact avec la peau et/ou les yeux.

Organes cibles: Système nerveux central. Yeux. Cœur & système cardiovasculaire. Reins. Foie. Voies respiratoires. Poumons. Peau.

Symptômes médicaux: Irritation extrême des yeux et de la muqueuse, y compris brûlures et déchirement. Mydriase. Irritation sévère de la peau. Nausées, vomissement. Perte de conscience, voire la mort. Dépression du système nerveux central. Somnolence, vertiges, désorientation. Changement de comportement. Hypotension (basse tension artérielle).

Considérations d'ordre médical: Altérations de la peau et allergies. Problèmes du foie et/ou des reins. Problèmes convulsifs. Problèmes SNC. Antécédents de tabagisme.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Dangereux pour l'environnement si déversé dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

CL 50, 96 Hrs, Poisson mg/l
193-330 (dichlorométhane)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité: Lentement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol**12.5. Résultats de l'évaluation POP et vPvB****12.6. Autres effets nocifs****RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**

Information générale: Classifié comme déchets dangereux. Éliminer à un site de décharge autorisé conformément à l'Autorité locale d'élimination des déchets.

13.1. Méthodes d'élimination**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID/ADN): 1950

N° ONU (IMDG): 1950

N° ONU (ICAO): 1950

14.2. Désignation exacte d'expédition

Désignation exacte d'expédition: AÉROSOLS (DICHLOROMÉTHANE)

14.3. Classe(s) de dangers

Classe ADR/RID/ADN: 2

Classe ADR/RID/ADN: Classe 2: Gaz.

N° étiquette ADR: 2.2

Classe IMDG: 2.2

Classe/Division ICAO: 2.2

Danger subsidiaire ICAO: 6.1

Étiquettes de transport

**14.4. Groupe d'emballage****14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement / polluant pour le milieu marin: Non.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

N° danger (ADR): Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL73/78 et au recueil IBC**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Règlements/législation de sécurité, de santé et environnementaux spécifiquement pour la substance ou le mélange**

Royaume-Uni, références réglementation: The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 N° 2677) avec amendements (Règlement sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé).

Règlement sur les produits chimiques (Information sur les dangers et l'emballage).

Décrets-lois: Règlement sur les produits chimiques (Information sur les dangers et l'emballage pour l'approvisionnement) 2009 (SI 2009 N° 716).

Code de bonne pratique approuvé: Classification and Labelling of Substances and Preparations Dangerous for Supply. (Classification et étiquetage de substances et préparations dangereuses pour l'approvisionnement).

Prescriptions: Limites d'exposition au lieu de travail EH40. CHIP for everyone HSG (108).

Directives de l'UE : directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses. Directive 2001/58/CE.

Régulations nationales: Règlement sur les produits chimiques 2002, N° 1689 (Information sur les dangers et l'emballage pour l'approvisionnement).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

État Fiche de Données de Sécurité: Approuvée.

Date: 14.08.2013

Phrases de risque intégrales

- R10 - Inflammable
- R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R40 – Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.

Phrases de danger intégrales

- H351 – Susceptible de provoquer le cancer.

Clause de non-responsabilité: Cette information concerne uniquement le produit spécifié et ne s'applique pas si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations présentées dans ce document sont, à notre meilleure connaissance et croyance, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois,

aucune garantie ou représentation n'est donnée quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se convaincre de l'aptitude de ces informations pour son propre usage particulier.